ques a renversé l'un de ses conducteurs, les roues lui ont passées sur le corps et il est mort 10 minutes après l'accident. Le cheval s'était effrayé sans cause connue.

Désordres à Iseghem. — Depuis quelque temps, une grande surexcitation régnait parmi la population ouvrière d'Iseghem, où la fabrication de chaussures et le commerce de la cordonnerie se trouvent exercés sur une vaste échelle.

Le principal fabricant de chaussures avait introduit depuis quelque temps dans ses ateliers des machines americaines. Lundi matin, les ouvriers des autres ateliers, excités par des meneurs, ont réalisé les menaces si souvent proférées ; ils se sont dirigés en grand nombre vers la fabrique et ont obligé les ouvriers à quitter le travail, brisant tout à l'extérieur des ateliers dont ils voulaient faire le siège.

Le chauffeur a opposé une vive résistance aux émeutiers. Il s'est defendu avec les clefs qu'il avait justement en mains, après avoir fermé les portes du local, et il a blessé quelques uns des perturbateurs. Il a été fortement maltraité. Le fabricant et sa femme ont été aussi l'objet de violences.

Ils ont dû s'échapper par les toits et chercher un refuge chez un voisin, où ils ont attendu la venue de la force publique.

A 4 heures 1/2, le parquet de Courtrai est arrivé sur les lieux des desordres et la tranquillité a fini par être rétablie avec l'aide des gendarmes.

Vol sacrilège à Wetteren. — Dans la nuit de mardi à mercredi des voleurs se sont introduits dans l'église de Ten Eede. Au moyen d'un tronc d'arbre ils ont brisé les barres de fer de la fenêtre de la sacristie; dans cette place, ils ont fracturé le coffre fort et en ont enlevé tout le contenu : les calices, les ostensoirs, les reliquaires et le ciboire contenant encore une centaine de saintes hosties dont on a retrouvé la moitié, éparpillées dans la sacristie.

On croit que les auteurs de ce vol sacrilège ont emporté les autres hosties et les ont jetés en route. Les voleurs n'ont emporté que les objets en or et en argent qui, par mesure de précaution, avaient été renfermés dans le coffre fort.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.*—*Déclarations de naissances du 5 mai.* — Florentine Lepoutre, rue de l'Ommelet, cour Ferret. — Madeleine Meurillon, rue de Bouvines, 12. — *Mariages.* — Paul Dufermont. 27 ans, représentant de commerce, rue Pauvree, 39, et Maria Dubois, 24 ans, sans profession, rue Pellart, 90. — Henri Cache, 23 ans, sans profession, et Léonie Mestach, 27 ans, sans profession, boulevard de Strasbourg, 137 — *Déclarations de décès du 5 mai.* — Auguste Moens, 7 jours, rue d'Alma, fort Frasez, 23 bis. — Marcelin Leman, 65 ans, tisserand, Hôtel-Dieu. — Charles Schietaert, 30 ans, tisserand, Hôtel-Dieu. — Pierre Hallez, 65 ans, journalier, Hôtel-Dieu. — Théodore Moonens, 64 ans, fileur, Hôtel-Dieu. — Achille Decock, 15 ans, bacleur, Hôtel-Dieu — Jean-Baptiste Leemans, 35 ans 11 mois, forgeron, rue de Denain, 26 — Alix Willem, 2 mois, rue Sainte-Elisabeth, 14. — Guillaume Springael, 10 ans, rue Decrême, cour Decrême, cour Deronbaix, 4. — Clémence Leclercq, 15 ans, rue du Pile, 166 — Marie Scholz, 1 mois, rue du Fort, 104. — Blanche Lambert, 8 mois, rue Decrême, cour Roussel, 18.

BOUSBECQUE. — *Declaration de naissance du 28 avril au 5 mai.* — Hélène Claeys, la Hasse-Ville — Emile Delmotte, chemin des Vaches. — *Déclarations de décès du 28 avril au 5 mai.* — Cécile Bonnel, 0 ans, rue de la Douane. — Paul Delahaye, 1 an, rue de Roncq.

MOUSCRON. — *Déclarations de naissances du 29 avril au 3 mai.* — Hélène Braeye. — Mathilde Verkest. — Rachel Wille. — Germaine Callewaert. — Berthe Debal. — Henri Maertens. — Marthe Dutilleul. — Achille Vangalin. — Désiré Vandermeulen. — Madeleine Benoit. — Achille D'Halluin. — Georges Delabarre. — Marie Stable. — Eugène Cardinal. — Charles Ferret. — Léa Vannuxem. — Marguerite Heuls. — Russchaert. — *Mariages.* — Ernest David, 27 ans, ouvrier huilier, né et domicilié à Lauwe, et Elisabeth Rostiaux, 36 ans, servante, née à Loenhout et domiciliée à Mouscron. — François Goethaels, 26 ans, plafonneur, né à Marckeghem et domicilié à Mouscron, et Adolphie Soens, 26 ans, journalière, née à Winkel-Saint-Eloi, et domiciliée à Mouscron. — *Déclarations de décès du 26 au 30 avril.* — Henri Dubus, 1 an 11 mois, rue de Tourcoing. — Emile Vanmeene, 8 mois, Petit-Courtrai. — Jean-François Bonheur, 68 ans, Haut-Judas. — Henri Dewitte, 10 mois, Cour Catteau. — Jean-Baptiste Kerkove, 37 ans, Haut-Judas. — Léopold Duthoit, 2 ans, Risquons-Tout.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille DECLERCQ-GRENEZ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis-Napoléon DECLERCQ, décédé à Roubaix, le 3 mai 1888, dans sa 75e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 7 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 6 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Charpentiers, 24.

Les amis et connaissances de la famille SEMET-BERNARD qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Maurice-Eugène SEMET, décédé à Roubaix, le 4 mai 1888, à l'age de 9 mois et 8 jours, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au Salut d'ange solennel, qui aura lieu le dimanche 6 courant, à 4 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Gare, 10.

Les amis et connaissances de la famille DESPLECHIN-CROUZET qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Baptiste DESPLECHIN, cultivateur, veuf de Dame Adèle CROUZET, décédé à Hem, le 4 mai 1888 dans sa 88e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 7 mai, à 9 heures 1/2, en l'église d'Hem. — L'assemblée à la maison mortuaire, au Petit Lannoy, à 9 heures. — L'Obit du Mois sera chanté dans ladite église, le lundi 4 juin, à 10 heures.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Croix, le mardi 8 mai 1888, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Hortense-Joséphe CUVELIER, épouse de M. Louis BOUQUILLON, décédée à Croix, le 6 avril 1888, à l'age de 46 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église de Croix, le lundi 7 mai 1888, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Florine-Joseph CAPLETTE, veuve de M. Pierre-Louis DUPONCHELLE, décédée à Croix, le 27 mars 1888, dans sa 71e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 8 mai 1888, à 10 h. 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Alfred-Philippe-Ferdinand-Joseph MOTTE, industriel, Chevalier de la Legion d'Honneur, époux de Dame Léonie GRIMONPREZ, décedé à Roubaix, le 11 mai 1887, dans sa 60e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 7 mai 1888, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Catherine-Aimée LEPERS, veuve de M. Louis DECONINCK, décédée à Roubaix, le 5 avril 1888, dans sa quatre-vingtième année, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 7 mai 1888, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Anatole-Louis WATINE, décédé à Roubaix, le 26 mars 1888, dans sa 30e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

FAITS DIVERS

Hospices d'animaux dans les Indes. — Les Indous, raconte M. Albert Tissandier, sont encore très fidèles à toutes les règles de leur antique religion, qui comporte une mythologie plus considérable que celle des anciens Romains.

La secte des Jains a, pour tous les animaux en général, un respect, qui passerait à nos yeux pour une grande exagération. Elle a fondé, à Bombay, un hospice ou refuge pour les animaux de toutes les espèces.

Plus de 300 vaches, bœufs et veaux, en compagnie de buffles, occupent les hangars. Ils reçoivent de la part des employés hindus, les soins les plus attentifs. La plupart d'entre ces animaux sont estropiés ou accablés de vieillesse, les moins invalides se promènent en rêvant à leur manière, dans le jardin central, à l'ombre d'un immense *Ficus indica* plusieurs fois centenaires.

Dans une autre partie du jardin, se trouvent les volières, qui sont habitées par plus de 500 poules et canards. Des grues et des hérons en liberté, apprivoisés, par suite de leur long séjour dans l'hospice, s'approchent de vous à l'aide de leurs jambes de bois pour vous saluer; puis, sur les toits des hangars et des volières, on voit voltiger une quantité de pigeons. Ceux-là vivent à l'aise et sont respectés, la maladie ne les atteint guère. Plus loin enfin, sous les arbres, on remarque des cages séparées, où j'ai vu 40 perroquets et des oiseaux divers. — Les singes, les porcs-épics ont aussi dans ces lieux leur maison de retraite. Les animaux atteints de maladie sérieuses trouvent dans des hangars fermés par des nattes, une infirmerie parfaitement aménagée. Des rebouteurs et des vétérinaires sont attachés à l'établissement pour les soins à donner ou pour les opérations chirurgicales à faire.

Dans d'autres cours plus petites on visite les chenils, qui contiennent presque toujours environ 250 à 300 chiens malades ou recueillis dans les rues de la ville comme chiens errants, puis des abris pour les chevaux, les moutons, les chèvres, etc. Lorsqu'on sort de ce curieux établissement, semblable à une arche de Noé d'un genre exceptionnel, on ne peut se défendre d'une certaine admiration, et on pense, malgré soi, aux faibles résultats de nos sociétés protectrices des animaux.

Dans presque toutes les villes de l'Inde cette secte pense aux oiseaux, et dans les rues, les riches propriétaires font installer de charmants refuges à leur intention. Ahmedabab surtout est la ville privilégiée pour ces charmants petits êtres.

Ce refuge, qu'on nomme dans le pays *parabara*, est simple comme construction, mais il est souvent d'une grande ornementation. C'est un joli pavillon hexagonal en bois sculpte sur toutes ses faces, soutenu par des consoles ornées de statuettes gracieuses et posé sur un mât garni d'échelons.

Un homme est chargé de remplir toujours d'eau la petite coupe suspendue, et de graines, le plateau.

Les moineaux et perruches d'Ahmedabad, les corneilles et même les écureuils qui viennent des jardins voisins se donnent rendez-vous dans ces pavillons : c'est leur asile sacré.

Il est souvent placé cependant dans une rue des plus puissantes de la ville, mais personne, les enfants même ne songeraient à en inquiéter les habitants.

Dans d'autres villes des Indes, comme Jeypore, la capitale du Rajpoutama, la protection des animaux est poussée encore plus loin. Il existe aux portes de la ville un vaste étang dans lequel sont entretenus près de 300 crocodiles. Ils sont sacrés, et malgré les protestations fréquentes du gouvernement anglais le radjah tient à les conserver. Il a bien voulu cependant enlever les plus gros d'entre eux à cause de récents accidents. Plusieurs enfants avaient été dévorés.

Les Hindous se baignent quelquefois imprudemment dans l'étang des crocodiles, et une jambe est bientôt happée par les sauriens. Les crocodiles coupables ne sont pas tués cependant, on se contente de les chasser dans la rivière voisine ou, sans doute, ils feront d'autres victimes.

A Beranès, si on respecte moins les bêtes féroces, on protège d'autres animaux. Il y a un temple charmant entouré d'arbres séculaires et situé près d'un bel étang, c'est le séjour des singes sacrés ; dans toute la ville les perruches vertes sont respectées comme nos pigeons ou des moineaux dans les jardins publics.

L'éclairage du canal de Suez. — La compagnie du canal a adopté, après de nombreuses expériences comparatives, le système de bouées à gaz comprimé de Pintsch. Ces bouées lumineuses ont un diamètre d'environ 3 mètres et leur contenance en gaz comprimé permet de les laisser allumées nuit et jour pendant deux mois. Ces bouées se trouvant disséminées sur une longueur de 180 kilomètres, la dépense que nécessiterait leur allumage quotidien et leur extinction, serait sensiblement supérieure à celle qui resulte de la consommation du gaz pendant le jour.

La compagnie du canal a adopté le même genre d'éclairage pour les balises de terre destinées à guider les navires par leurs alignements. A cet effet, un réservoir en tôle est construit sur la berge du canal, au pied de chaque balise. Ces balises de direction sont visibles à une distance de 7 à 8 milles, et sont utilisées dans les parties rectilignes du canal. **Les bouées lumineuses sont placées** dans les coudes, en laissant entre elles un passage de 20 mètres pour indiquer le milieu du chenal. Les balises portent des feux blancs, et les bouées des feux verts sur la rive asiatique, et des feux rouge sur la rive africaine.

Cet éclairage a pour but de faciliter le transit de nuit aux navires qui sont autorisés à le faire, lorsque la commission a reconnu qu'ils sont pourvus d'un projecteur electrique, éclairant à une distance de 1.200 mètres sur l'avant du navire, et d'une lampe electrique suspendue au-dessus du pont, de manière à pouvoir éclairer un espace circulaire de 200 mètres de diamètre.

Les *Annales industrielles* disent que les travaux d'installation de l'éclairage du canal, sont assez avancés pour que l'on puisse prévoir, dès aujourd'hui, que toutes les balises et bouées lumineuses pourront fonctionner à partir du mois de septembre prochain. Ces installations d'éclairage n'empêchent pas les travaux d'élargissement du canal d'être activement poussés.

Lutte pour l'existence. — Je viens d'avoir l'occasion de constater, dit un lecteur de la *Nature*, un cas bien curieux de l'instinct qu'ont certains animaux d'ordre inférieur pour se dissimuler aux regards.

Une chambre de notre maison est tendue d'un papier fond blanc couvert de dessins d'ornements jaunâtres dont les volutes se terminent en pointes.

Entrant dans cette pièce, inhabitée, je fus fort surpris de voir que nombre de ces pointes semblaient un peu plus foncées que les autres; en m'approchant, je constatais, sur chacune, la présence d'un de ces papillons, désespoir des ménagères, placé la tête vers la pointe du dessin tandis que les bords des ailes se confondaient exactement avec son contour.

Ainsi placés, et aplatis sur la place choisie, ces insectes étaient à peu près invisibles; le hasard seul m'a permis de les apercevoir.

CHOSES ET AUTRES

On interrogeait un critique sur une pièce, dont on venait de faire la lecture dans un salon.

— Je vous avoue, dit-il, que je ne l'ai écoutée... que d'un œil !

* *

« Tu sais que Gaston célèbre, jeudi, ses noces d'argent ?

— Tu veux rire ? Il n'est même pas marié.

— En effet. Mais il épouse, jeudi, une bancale.. millionnaire !

VARIÉTÉS

TROPPMANN

L'ASSASSIN DE LA FAMILLE KINCK, DE ROUBAIX

(Suite). Voir le *Journal de Roubaix* du 30 avril

AUDIENCE DU 29 DÉCEMBRE

XVIII

L'examen du pantalon trouvé dans les environs de Belfort n'a rien offert de particulier.

Les organes de Kinck pére sont renfermées dans cinq bocaux cachetés, ont été ensuite examinés ; la putréfaction étant entière, sauf pour deux d'entre eux, l'intestin grêle et l'estomac. Ce résultat a été trouvé par moi très singulier ; je croyais ne rien trouver en ouvrant l'estomac, la surface présentait une teinte ardoisée très caractérisée ; la profondeur en était de trois quarts de millimétres au plus.

Cette teinte offrait deux nuances différences.

Si le docteur donne le détail de son opération.

Le bleu de Prusse a été retrouvé ainsi qu'une grande quantité de sulfate alcoolique et de sulfate de fer dans les organes de Jean Kinck.

Troppmann a déclaré dans un de ses interrogatoires avoir préparé de l'acide prussique ayant la propriété de se conserver longtemps sans altération.

Le procédé employé par l'accusé est des plus ingénieux, il s'est servi de deux cornues ; il a engagé l'une dans l'autre; il a obtenu ainsi avec les matières indiquées du sulfate de potasse, du sulfate de fer et enfin un composé blanc qui a été retrouvé bleu.

Enfin, les éléments de l'acide prussique se trouvent dans l'estomac de Jean Kinck ce qui a causé son empoisonnement.

M. le président. — L'accusé prétend que le sang trouvé sur sa chemise provient de sa blessure au doigt.

M. Roussin fait examiner cette chemise au jury, et établit que ces taches proviennent de jaillissement dans l'intérieur de la manche et non pas du contact.

M. le président à l'accusé. — Vous voyez que votre allégration est démentie par la science chimique ?

L'accusé. — Ce jaillissement provenait de ma blessure.

M. Roussin. — On comprendrait un jaillissement sur une manche, mais pas sur les deux.

Je suis émerveillé qu'un homme ignorant les procédés chimiques ait pu faire une pareille préparation.

M. le président à l'accusé. — Qu'avez-vous à dire ?

L'accusé. — Moi, rien.

TÉMOINS A DÉCHARGE

Marie Brunet-Baltet, marchande de vin à Paris, boulevard Magenta.

Le 20 septembre au matin, deux individus sont venus chez moi, ils dirent être pressés et devoir partir par le chemin de fer.

Le plus jeune avait l'air d'avoir vingt ans, l'autre de trente à trente-cinq ans. Ce dernier paraissait appartenir à une condition sociale autre que celle indiquée par son costume d'ouvrier dans lequel il paraissait gêné. C'est lui qui paya avec une pièce de 20 francs.

L'accusé. — C'était moi et j'étais avec mon complice.

M. le président. — Dans votre interrogatoire écrit, vous avez déclaré que ce n'était pas exact.

Bouquet (Jean), commis marchand de vin à Pantin :

Ce témoin fait la même déposition que la femme Brunet-Baltet. Ces deux individus dit-il, sont descendus à trois heures 40 minutes du soir.

La femme Baltet rappelée déclare avoir reconnu Troppmann pour être un de *ces deux* individus.

Frimiont (Charles), ouvrier en papier peint, âgé de 13 ans déclare :

Le dimanche 20 septembre à 10 heures du soir, un militaire avec lequel je me trouvais aux Quatre-Chemins, vint avec moi ; il était un peu gris ; arrivés ensemble sur la route d'Aubervilliers, le militaire me fit passer dans un champ où je vis un individu en manches de chemise faire un grand trou avec une pelle ; nous nous approchons, l'individu était dans la fosse, d'où il rejetait la terre, deux autres individus étaient couchés à terre. Ces deux individus s'approchèrent du militaire, qui dit : En voilà qui vont nous arranger ; retirons-nous, ce que nous fîmes.

M. le Président. — Ce militaire n'a pu être retrouvé, et les renseignements recueillis permettent d'établir que la déclaration de cet enfant ne mérite aucune créance.

Le témoin Coudert est rappelé pour constater qu'il faisait un beau clair de lune éclatant dans la nuit du 19 au 20 septembre.

Le témoin Bouquet. — Non, il faisait du brouillard, ce qui empêchait de distinguer,

Lenoble (Alfred) 20 ans : raconte que le jeune Bouquet lui a fait part de ce qu'il a vu dans le champ de Langlois, en compagnie d'un militaire, le 20 septembre à dix heures du soir, ce qui l'avait fortement impressionné, car il disait toujours depuis : J'ai eu peur ! j'ai eu peur !

M. le président donne lecture de la déclaration de l'oncle de Bouquet établissant que ce dernier oncle ne lui a rien dit de ce qu'il prétend avoir vu.

Rutmann (Jean), 36 ans à Cernay :

Je connais Troppmann. Je lui ai demandé un jour comment se fait l'opium.

L'accusé. — Le témoin sait que j'ai sauvé la vie à un jeune homme, ce qui prouve bien que je ne suis pas un criminel.

Le témoin. — Il a retiré un homme d'une mécanique qui allait le briser.

Me Lachaud donne lecture de la déclaration de la femme Braig, maîtresse d'hôtel à la taverne de Londres, à Paris, rue Grange-Batelière.

Il en résulte que trois individus venaient à la taverne y faire des consommations ; et que cette dame a reçu les lettres anonymes la menaçant de mort. Elle a reconnu plus tard l'accusé comme faisant partie de ces trois personnes.

A la suite de cette longue audience, pendant laquelle l'accusé fit preuve d'un sang-froid qui ne s'est pas démenti un seul instant et d'une attention soutenue, Troppmann fut reconduit à la prison de la Conciergerie et réintégré dans sa cellule n° 117.

On lui apporta son dîner composé d'un morceau de viande rôtie, de légumes, de noix, d'un demi-litre de vin et de café. Mais il refusa de manger ; après avoir respiré bruyamment un ouf ! de soulagement, il s'étendit tout habillé sur son lit. Dix minutes après, il s'endormait profondément.

Pendant ce temps, Paris ne s'occupait que des incidents de l'audience ; la persistance de Troppman à parler de ses complices, rapprochée de la déposition du jeune Frémiont, était passionnément commentée.

A un certain moment, il faut le dire, malgré l'énormité des crimes commis, il y a eu comme une sorte de sentiment d'admiration à l'égard de Troppmann. Quel gaillard ! quel homme extraordinaire c'eût été, s'il avait tourné vers le bien son énergie !

Mais ce fut un mouvement d'opinion vite arrêté.

L'horreur devait reprendre sa prédominance naturelle.

Nous voici arrivés à la lutte suprême entre l'accusation et la défense.

XIX

RÉQUISITOIRE.

M. Grandperret procureur-général, a la parole.

Mouvement très soutenu d'attention.

Un silence solennel s'établit dans tout l'auditoire.

M. le procureur général commence son réquisitoire en ces termes :

« Messieurs, l'homme qui comparaît devant vous a une terrible responsabilité. L'accusation dirigée contre lui est formidable ; mais elle n'est que ce qu'il l'a faite lui-même, et il arrive à ce moment redoutable où vous avez à compter les victimes qu'il a frappées.

» C'est tout une famille heureuse, méritant son bonheur, qui a été par lui anéantie. Le chef de famille, la mère, l'aîné, les jeunes enfants, tous sont venus successivement tomber dans de redoutables pièges, et il en a fait un monceau de cadavres.

» Aussi, je ne crois pas que jamais juges aient eu devant eux un plus funeste accusé. D'abord l'accusé, après avoir massacré ses victimes, les a outragées ; puis, pressé par les preuves accumulées de l'instruction, il a fait des aveux.

» Puis, enfin au moment où il approchait de sa comparution devant la Cour d'assises, il a essayé de s'effacer devant des complices imaginaires. Cependant, il est obligé de dire : « Oui, c'est moi qui ai
» organisé ce complot infernal ; oui, c'est
» moi qui ai entraîné ce père de famille
» dans une forêt et lui ai versé le poison. »

» Je me suis fait l'ami du fils, de ma
» main de faussaire je l'ai appelé à Paris,
» et je l'ai égorgé ! Avant de le faire mou-
» rir, je lui ai dicté une lettre à sa mère
» pour la faire tomber dans le même piè-
» ge. Il disait à cette mère de famille :
» vous serez tous réunis ! Oui, mais moi,
» je vous attendrai et je vous coucherai
» tous dans la même tombe ! »

« Voilà ce qu'une bouche humaine a été obligée de confesser. Il lui a fallu plus d'un mois pour qu'il lui échappât des aveux ; il avait été un mois à préparer tous les éléments du complot contre cette famille et à exécuter ses plans.

» On comprend l'unanime émotion que ce crime a causé. Il y a eu comme un saisissement de toutes les âmes. Une immense compassion s'est étendue sur toutes les victimes, et on a éprouvé un besoin immédiat de justice. Ces sentiments n'ont pas été sans mélange.

» Si la foule a gardé le respect dû à tous ces malheurs, si le public, agité d'une curiosité fiévreuse, a secondé l'action de la justice, il y a eu des publications passionnées et intéressées : mais notre mission qui n'admet aucune préoccupation étrangère à ces débats, est d'accomplir jusqu'au bout la tâche à nous imposée par notre devoir et notre conscience.

» Vous savez, messieurs, comment ont été trouvés les cadavres encore tièdes de la mère et des cinq enfants.

Ici, M. le procureur général fait la narration de la découverte des six cadavres par le sieur Langlois, dans un champ de Pantin, et de l'arrivée de la justice qui a relevé les corps.

Il montre les cadavres entassés les uns sur les autres dans une fosse creusée à l'avance, il énumère les blessures, leur caractère, et développe les conclusions des médecins, d'après lesquelles un seul assassin avait tué toute la famille.

Puis il raconte la découverte du cadavre de Gustave Kinck le fils aîné.

Enfin le père de famille lui-même, qui avait été assassiné le premier de tous, a été trouvé enfoui en Alsace et dans ses viscères, les experts ont recueilli la trace de l'acide prussique qui avait servi à l'empoisonner. Troppmann avait lui-même fabriqué ce redoutable toxique...

« On avait donc les cadavres de toutes les victimes : c'était la famille Kinck,

» Jean Kinck, originaire de l'Alsace, s'était établi à Roubaix : sa femme était de cette ville. Leur ménage était exemplaire. Ils étaient honnêtes, laborieux, économes, admirablement unis, et ils élevaient leurs enfants dans les meilleurs sentiments...

» Par malheur, Troppmann devint le commensal de cette famille, dont il a froidement préparé l'anéantissement pour s'emparer de toute leur fortune...

» L'arrestation de l'assassin ne devait pas tarder à arriver. »

M. le procureur général raconte l'arrestation du Havre, la lutte surhumaine du calfat Hauguel avec cet homme, qui s'étant échappé, s'était précipité dans l'eau.

« Cet homme c'était Troppmann.

» Fils d'un mécanicien, fils d'un fabricant de machines à busettes, dont il était devenu l'associé, Troppmann était tourmenté du désir de faire fortune n'importe par quel moyen.

» Il voulait s'expatrier, il parlait de fabriquer de la fausse monnaie !

» Le moyen par lequel il croyait réussir a amené la mort de toute une famille...»

M. le procureur général rappelle les imputations de Troppmann, d'après lesquelles des soupçons étaient suscités contre Kinck.

Les faits postérieurs établissent clairement que Troppmann est responsable de cette disparition.

Ici M. Grandperret donne lecture d'un passage de la procédure qui se rapporte à ces faits et rend hautement hommage à la sagesse et à la sagacité de l'habile magistrat qui a fait l'instruction de cette laborieuse affaire.

Puis il poursuit :

« Les aveux de Troppmann, qu'en avions-nous besoin ! N'a-t-on pas trouvé en son pouvoir la montre, la chaîne, les valeurs de Jean Kinck qu'il avait dévalisé après l'avoir assassiné !

» Troppmann se présentait peu après au bureau de poste de Guebvillier pour y percevoir le montant des lettres chargées; il prétendait être Jean Kinck, le destinataire ; on lui réclame une procuration et deux jours après il la présente, mais elle est informe.

« Il faut bien le dire, le directeur des postes, qui a vu en face de lui un homme qui prenait un faux nom, a montré une grande mollesse et une funeste insouciance Si, le 2 septembre, ce fonctionnaire l'eût fait arrêter, de grands malheurs eussent été évités. Le chef de la famille était mort, mais les autres membres eussent été sauvés des mains de ce criminel jusqu'ici sans exemple. »

M. le procureur général après avoir raconté les multiples efforts de l'accusé pour faire retirer par Gustave Kinck les 5,500 francs à la poste de Guebvillier, fait l'historique de l'assassinat de Gustave Kinck, de l'arrivée de madame Kinck et ses enfants à Paris, et du massacre de toute la famille dans la plaine de Pantin.

M. le procureur général aborde la question des complices,..

« Troppmann, après avoir tout avoué, a fait des rétractations. Il a essayé de circonscrire la part qu'il aurait prise à ces crimes afin d'atténuer sa responsabilité.

» Mais quelle misérable invention que cette invention de la dernière heure !

» Ce dernier système lui a été inspiré au dernier moment, par les déclarations de quelques témoins, et il a bâti cette inqualifiable prétention de complices.

» Un enfant a déclaré avoir rencontre un militaire, s'être égaré avec lui à travers un champ, avoir aperçu un homme creusant une fosse ; le militaire se serait approché et aurait demandé ce qu'il faisait là ; deux autres individus seraient venus, l'enfant et le militaire auraient eu peur ils se seraient sauvés.

» Cette déclaration renferme des invraisemblances et des contradictions choquantes.

» Tous les éléments de la procédure, joints aux déclarations de ces débats, démontrent l'impossibilité absolue de croire à la véracité de cet enfant.

» La femme Brunel n'a pu reconnaître Troppmann pour être venu dans sa buvette boire de l'eau-de-vie avec un individu. Bouquet, lui, l'a reconnu ; mais l'accusation n'a pas à se préoccuper de ce fait : mais je crois que Bouquet se trompe car je le crois de bonne foi,

» Ces deux individus seraient sortis de cette maison à trois heures et demie. Or, Troppmann est parti de la gare pour le Havre à quatre heures ; donc, il n'est pas probable que l'accusé, qui venait de commettre de pareils crimes, ait pu avoir une telle assurance pour aller dans une buvette y attendre patiemment la monnaie d'une pièce de vingt francs.

» Troppmann aurait eu trois complices !...

» Ce seraient trois hommes qu'il aurait surpris au mois d'août 1868 pendant qu'ils commettaient un vol

» Allons donc ! Et aujourd'hui l'accusé qui ne veut pas nommer ses prétendus complices, vient nous parler d'un portefeuille qu'il aurait enfoui en Alsace, et qui contient la preuve qu'il a eu des complices ! Pourquoi avoir enfoui ce portefeuille ? Pourquoi ?... Mais ce portefeuille n'existe pas ; et ce que voudrait l'accusé ce serait obtenir un sursis, et il serait heureux d'être conduit en Alsace, où il croit peut-être possible de mettre à exécution son projet d'évasion, qui est sa suprême espérance.

» Troppmann a seul commis ces huit assassinats. Pour Jean Kinck et pour Gustave le doute est impossible.

» Pour l'accuser des six autres, de madame Kinck et de ses cinq enfants, la première impression a été de dire : Comment un homme a-t-il pu tuer six personnes simultanément ? Mais lorsqu'on a entendu les explications si lumineuses du docteur Tardieu, on est convaincu que l'assassin a seul tout exécuté.

» M. Roussin n'a-t-il pas dit, d'ailleurs, que Troppmann pouvait, à un moment donné, déployer une force physique extraordinaire ?

» Seul, Troppmann a tué ; seul, il a profité des crimes. Tout ce qu'avaient les victimes a été retrouvé en son pouvoir. Quelles que soient les pièces de l'instruction ou les déclarations orales que vous consultiez, la preuve est faite aujourd'hui que Troppmann a anéanti une famille heureuse et prospère pour s'approprier sa fortune si laborieusement acquise.

» Le père, le fils aîné, la mère les cinq enfants, huit victimes empoisonnées ou massacrées froidement, résolument avec férocité... Voilà ! voilà les actes du bourreau !

» Si dignes de compassion et de pitié que soient les victimes, ce ne sont pas elles qui doivent dominer ce débat, c'est la justice immuable.

» Prononcez : que l'expiation soit proportionnée aux forfaits. »

L'auditoire tout frissonnant a été sur le point d'applaudir les dernières paroles ds procureur général.

Il est deux heures, c'est-à-dire que le réquisitoire a duré trois heures.

Troppmann est resté constamment la tête baissée...

(*A suivre*) ESCOFFIER.

GRAND THEATRE DES FAMILLES DES FETES PARISIENNES, boulevard Gambetta. — (Semaine de cloture). — A la demande générale. — Aujourd'hui dimanche 6 mai, à 8 heures du soir, représentation extraordinaire — Spectacle entièrement renouvelé. — Moitié prix à toutes les places.— Grande tombola gratuite composée de 10 lots gagnants. — Nouvelle pantomime en 3 actes, jouée par une troupe spéciale. — A 3 h. de l'après-midi, représentation enfantine. — Dimanche dernière représentation.

GRAND-THEATRE NATIONAL, sous la direction de J. Grandsart-Courtois, de Bruxelles, place de la Liberté, ancien Marché au Charbon. — Aujourd'hui dimanche 6 mai, Grande Matinée de Gala, offert à la jeunesse roubaisienne — Nouvelle séance de prestidigitation. — A 8 heures du soir, Grande et dernière Représentation. — Spectacle entièrement renouvelé.

LE MASSON
Dentiste Expert
Dents et Dentiers perfectionnés
Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

BÉGAIEMENT-ZÉZAIEMENT

M. le docteur Chervin, directeur de l'Institution des Bègues de Paris, ouvrira à Lille, *Hôtel de l'Europe*, le lundi 14 mai, son cours annuel pour la cure de tous les défauts de prononciation. Pour tous renseignements, s'adresser à Paris, 82, avenue Victor Hugo. 16934

MAISON
A. Carette-Duburcq
87, rue d'Italie, Roubaix
ENTREPRISE
DE
TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS
Réparations en tous genres
TRAVAUX FAITS AVEC SOINS ET RAPIDEMENT
Spécialement :
Pavages, Carrelages, Sables
CIMENTS, GRAVIERS pour jardins, etc.
16498

Maison A. BOUTRY
36, rue de l'Espérance, Roubaix
ENTREPRISE
de TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS
Spécialement :
VOIRIE : Pavages, Sables et Graviers
Terrassements pour nivellements avec grand matériel
FOURNITURE ET POSE DE VOIES FERRÉES
BATIMENT : Couverture, Zinguerie et Plomberie
Réparations. Grande célérité

COUTEAUX
Grands Rayons de Coutellerie
Couteaux de table et de dessert, de tous genre et de tous styles, en os, ébène, buffle, corne blonde ivoire, nacre, etc.

CISEAUX
Choix considérable de ciseaux de toutes formes et de toutes grandeurs, pour couturières, tailleurs, ciseaux pour magasins, ciseaux de poche se fermant, ciseaux bouts ronds, etc., etc.
RASOIRS garantis français, anglais, belges, etc.

MAISON
BONNAVE-PECQUEUR
Rue Nain, 3, près l'Hôtel Ferraille, ROUBAIX
COUTEAUX DE POCHE à une et plusieurs lames, coupe-cors, couteaux-poignards, couteaux de poche fins de tous modèles, etc.
Couperets pour échantillons
Réparations et repassage tous les jours.

ADRESSES COMMERCIALES
de Roubaix-Tourcoing

TISSAGE-FILATURE ET MATÉRIEL POUR L'INDUSTRIE

(LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE RÉGULIÈREMENT, DANS SA GRANDE ET DANS SA PETITE ÉDITION, LES ADRESSES DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS D'ARTICLES POUR TISSAGES, PEIGNAGES, FILATURES, ETC.) 1

Fabrique de peignes en tous genres pour lin, laine, coton et soie. Construction de mécaniques armures pour tissages mécaniques. Porte-fil mobile gradué tournant, système breveté s. g. d. g. Spécialité de pignons de broches pour filatures. Vente de pointes d'acier. Spécialité de barrettes et peignes hérisson. Réparations en tous genres. — **Debrie, Leman et Moise Broux,** rue Neuve-de-Roubaix, 150, Tourcoing. 525

Spécialité de métiers à tisser en tous genres, mouvements six et douze boites. Pièces détachées, mécaniques armures, montages de jacquards. **Désiré Honoré,** rue Bernard, 19, Roubaix. 529

Louis Couteau, 263, Grande-Rue, Roubaix, usine à vapeur, rue Perrot, 26. — Fabrication de peignes, gills, barrettes et hérissons, pour peignages et filatures, breveté pour *temples, grils à ourdir*, vautoirs rectomètres, rots extensibles, temples et grils à ourdir d'occasion, peignes à cheveux. Nickelage à façon. 536

A la Couronne d'Immortelles. — **Couteau-Alard,** 265, Grande-Rue, Roubaix. — Occasions. Croix et portes-couronnes depuis 5 fr. On se charge de la pose. Achats de vieilles croix au cimetière. Grand choix de couronnes funéraires en tous genres. Se rend a domicile avec choix sur demande. 535

Deschamps Frères, mécaniciens-fondeurs, brevetés s. g. d. g., 141, Grande-Rue, Roubaix. — Construction de métiers à tisser en tous genres, spécialité de mécaniques armures et extracteurs automatiques. Mouvements et pièces détachées pour tissages 500

Edouard Defretin, *tourneur en bois*, 15, rue Plutarque, Roubaix. — Ouvrages pour filatures et tissages. Spécialité de blindage de bobinots. — Fabrique spéciale d'étripleines en métal, nouveau genre déposé. 60 0/0 d'économie. 501

Corroierie. **Michon Frères,** rue St-André, 7 et 9, Roubaix. — Spécialité de courroies doubles, collées, cousues ou chevillées, pour transmissions. Cuirs en tous genres, croupons, cuirs de chasse, lanières etc. 504

Tannerie, corroierie, fabrique de taquets. **Clement Dupire, Roubaix,** rue Perrot, 27, usine à vapeur, rue du Duc, 22. — Préparation spéciale brevetée s. g. d. g., permettant d'employer les taquets, sans les mettre en huile, leur donnant plus de résistance et empêchant les taches sur les tissus. Courroies, fouets de chass, lanières. Spécialité de ressorts et de pièces détachées. Cartons pour armures, draps pour encolleuses, benzine, etc., etc. 503

Construction et réparation de rouleaux d'Emer pour cardes et pour tissages mécaniques. Planchettes, toiles et meules d'émeri pour cardes, toiles à polir pour mécaniciens. Maison fondée en 1850, **Charles Dassonville,** rue de l'Alouette, 20-22, Roubaix.

Commerce de vieux métaux. Fer, fonte, cuivre, plomb, zinc. **Delphin Delcourt,** 91, rue Voltaire, derrière l'établissement du gaz, Roubaix. — Transmissions de mouvements, chaises, paliers, poulies, pièces détachées, métiers et machines outils d'occasion, ferrailles pour bâtiments. 533

Liquide anti mite infaillible, incolore, pour la destruction des vers et autres insectes, dans les étoffes de laine, les canettes, les bobines à conserver en caisse, au moyen du Pulvérisateur. Produit spécial. *Palmo-Colle* pour encollage à la fécule. — S'adresser à **M. Léon Duthoit.** 538

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

Situation hebdomadaire du 3 Mai

ACTIF

Encaisse de la Banque	2.326.049.158 16
Effets échus hier à recevoir	125.810 29
Portefeuille de Paris : Commerce	272.754.569 ..
Portefeuille des succursales : Effets sur place	400.133.324 ..
Avances sur lingots et monnaies	6 368.900 ..
— — succursales	224.300 ..
Avances sur titres	121.925.577 76
— — succursales	134.763.313 ..
Avances à l'Etat	140.000.000 ..
Rentes de la réserve :	
Loi du 17 mai 1834 (a)	10.000.000 ..
Ex-banques des départements (b)	2.980.750 14
Rentes disponibles	99 626.158 14
Rentes immobilisées (c)	100.000.000 ..
Hôtel et mobilier de la Banque (d)	4.000.000 ..
Immeubles des succursales	9.707.574 ..
Dépenses d'administration	3.761.519 44
Emploi de la réserve spéciale (e)	9.907.444 16
Monnaies italiennes en dépôt	45.335 577 25
Divers	
	3.688.248.635 60

PASSIF

Capital de la Banque	182.500.000 ..
Bénéfice en addition au capital	8.002.313 54
Réserves immobilières :	
Loi du 17 mai 1834 (a)	10.000.000 ..
Ex-banques départementales (b)	2.980.750 14
Loi du 9 juin 1857 (c)	9.125.000 ..
Réserves immobilières (d)	4.000.000 ..
Réserve spéciale (e)	9.907.444 16
Billets au porteur en circulation	2.793.405.960 ..
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	15.172.354 96
Billets à ordre et récépissés	34.095.293 64
Comptes-courants du Trésor	167.783.036 92
Comptes-courants de Paris	324.554.894 79
— — des succursales	58.766.140 ..
Dividendes à payer	1.883.097 75
Effets non disponibles	8.205.332 38
Escomptes et intérêts divers	1.244.810 56
Réescompte du dernier semestre	26 617.581 76
Divers	
	3.688.248.635 60

Décomposition de l'encaisse au 3 Mai

Or	1.124.745 525 33
Argent	1.201.303 633 83
	2.326.049.158 16

Ce bilan, comparé à celui de la semaine dernière, fait ressortir les différences suivantes sur les principaux chapitres :

AUGMENTATION

Portefeuille	40.000.000
Circulation des billets	59.500.000
Encaisse métallique	11.500.000

DIMINUTION

Comptes courants du Trésor	23.500.000
Comptes-courants particuliers	14 000.000
Avances sur titres	0.600.000
Or	00.000.000
Argent	0.800.000
Bénéfices de la semaine	359 662

Le directeur-gérant : ALFRED REBOUX
Roubaix. — Imp. ALFRED REBOUX, rue Neuve, 17